

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2026

Présents : ADHUMEAU Alain, HOREL Ludovic, JOULIN Jean, LORET Erwan, METIVIER Bruno, PETIT Stéphanie, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CERCLET Elodie pouvoir donné à YVON Delphine

DUMERY Lydie pouvoir donné à HOREL Ludovic

JUGE Ludivine pouvoir donné à VERSARI Evelyne

MUREAU Christophe pouvoir donné à TASCHET Joël

Absent excusé : PREUD'HOMME Marina

Secrétaire de séance : VERSARI Evelyne

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Avril 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 23 Avril 2026.

2 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriales

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin en vue de la désignation de leur délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 Septembre 2026.

Le nombre de délégués à élire est fixé à trois titulaires et trois suppléants.

Election des délégués titulaires :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour être délégués titulaires

Mme VERSARI Evelyne, M. LORET Erwan, Mme PETIT Stéphanie se présentent en liste

Après avoir rappelé les modalités de scrutin, et les règles applicables,

Il a été procédé à l'élection des délégués titulaires au scrutin secret

A l'issue des opérations de vote et de dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Nombre de votants : 14 / Nombre de suffrages exprimés : 14

Délégués titulaires :

-Mme VERSARI Evelyne 14 voix

-M.LORET Erwan 14 voix

-Mme PETIT Stéphanie 14 voix

Déclarés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Election des délégués suppléants :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour être délégués suppléants.

M. ADHUMEAU Alain, M.TASCHET Joël, M.TASCHET Frédéric se présentent en liste

Il a été procédé à l'élection des délégués titulaires au scrutin secret

A l'issue des opérations de vote et de dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Nombre de votants : 14 / Nombre de suffrages exprimés : 14

Délégués suppléants :

-M.ADHUMEAU Alain- 14 voix

-M.TASCHET Joël- 14 voix

-M.TASCHET Frédéric- 14 voix

Déclarés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat

3 – Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT-2026/36

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) appliquant le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), le travail d'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées par les communes est mené sous l'égide d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) créée entre l'EPCI et ses communes membres.

L'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière des transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire. Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation (AC) qui sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose en son IV qu'il « *est créé entre l'EPCI (...) et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres* ».

2

Par délibération n°CC-2026-04-330, la Communauté de communes du Pays Loudunais à crée la CLECT et a décidé de composer la CLECT, de **67 membres désignés par les communes** comme suivant l'arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2026.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer pour désigner 1 membre pour siéger à la CLECT. Il est rappelé que la désignation porte sur le(s) délégué(s) communautaire(s), comme prévu dans la délibération du conseil communautaire susvisée.

Le mode de désignation s'effectue, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 CGCT (scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU la délibération n°CC-2026-4-330 portant création de la CLECT et décidant de sa composition ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Désigne comme membre siégeant au sein de la CLECT :**

- Alain ADHUMEAU

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

4 – Devis reprofilage des chemins et demande de subvention-2026/37

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis proposé par la société RTL (Roiffé Travaux Location) pour le reprofilage de deux chemins.

Le reprofilage du chemin de Germiers à Brou est estimé à 30 287.50 € HT

Le reprofilage du chemin de Preuilly est estimé à 21 662.50€ HT

Soit un total de travaux estimé à 51 950.00€ HT soit 62 340.00 € TTC

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV 3 pour un montant de 20 000.00€ et propose le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recettes	%
Département de la Vienne ACTIV'3		20 000.00	38.50 %
Autofinancement		31 950.00	61.50 %
TOTAL		51 950.00	100.00%

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Approuve le plan de financement proposé.

-Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre d'Activ 3 pour un montant de 20 000.00 €

-Valide le projet de reprofilage des chemins et l'offre de la société RTL pour un montant de 51 950.00 € HT

-Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

5 –Questions diverses

- La commission bien vivre ensemble propose la location d'une structure gonflable pour le 14 Juillet.
- M. Pageot , locataire 5 rue Jules Ferry demande la pose d'un volet roulant.
- Eglise de Chasseignes : un solin en plomb sur la toiture de Chasseignes a été réparée à la demande de Mme Niguès
- Une tête de pont est abîmée au niveau du chemin vers le Bois Bruneau
- La prochaine réunion de Conseil est fixée au mardi 30 Juin 2026

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance

Evelyne VERSARI